

Usine de Mont  
Tél : 05.59.65.52.91

# Comité d'Etablissement

# Permis Bateau

L'activité sports mécaniques propose aux agents ou ayants droits âgés de 16 ans minimum l'accès au permis côtier en partenariat avec Guyonnet Nautic à Bizanos.



## Permis côtier

Tarif public : 390€ + 108€ (timbres fiscaux)

Tarif avec participation CE : 150€ (à régler au CE) + 108€ (timbres fiscaux à régler au centre de formation)

Ce tarif comprend le livre de code, un accès internet pour les exercices théoriques, une journée de théorie à Pau et une demi-journée de pratique en binôme à Hendaye.

**L'activité sports mécaniques financera jusqu'à 5 permis pour l'année 2017**

Attention, l'épreuve théorique se déroule aux Affaires Maritimes de Bayonne une fois par mois en moyenne.

Les personnes intéressées doivent se faire connaître auprès du Responsable de l'activité en remplissant le coupon joint.

Après validation de la pré-inscription par le Responsable d'activité, l'agent pourra se rendre chez Guyonnet Nautic (avenue du corps Franc Pommiès à Bizanos) muni des éléments suivants afin de finaliser son inscription.

Documents obligatoires pour l'inscription:

- Pièce d'identité
- Timbres fiscaux (1 timbre à 70€ + 1 timbre à 38€)
- Certificat d'aptitude physique (modèle joint)
- 3 photos d'identité récentes (au format réglementaire et en couleur)
- 1 enveloppe timbrée à l'adresse de votre résidence principale

Le Responsable de l'activité  
Christophe SALIBA  
06.22.48.38.11

Le Secrétaire du CE  
Thomas GARCIA

**Retrouvez toutes ces informations sur notre site internet : [www.ce-arkema-mont.fr](http://www.ce-arkema-mont.fr)**

**Bulletin d'inscription  
«Permis Côtier 2018»**

*A remettre au responsable de l'activité C. SALIBA (CE)*

Date d'inscription : -----

Nom: \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_ Service \_\_\_\_\_

N° tel: \_\_\_\_\_ Email: \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

-----

Mode de règlement - (150€ euros)

- Compte client
- Chèque bancaire libellé à l'ordre du « CE ARKEMA » à joindre au bulletin d'inscription

(Rayer la mention inutile)

**Retrouvez toutes ces informations sur notre site internet : [www.ce-arkema-mont.fr](http://www.ce-arkema-mont.fr)**

**CERTIFICAT D'APTITUDE PHYSIQUE DES CANDIDATS**  
AU TITRE DE CONDUITE DES BATEAUX DE PLAISANCE A MOTEUR  
(Décret n° 2007-1187 du 2 août 2007 modifié, Arrêté du 28 septembre 2007 modifié)

Le présent certificat doit être établi depuis moins de six mois à la date de dépôt du dossier.  
Le candidat et le médecin consultant prennent connaissance des dispositions réglementaires figurant au dos

*Réservé au médecin consultant*

Je soussigné(e), docteur en médecine,

.....  
.....

Certifie avoir examiné ce jour

Nom : .....

Prénom : .....

Je déclare que l'intéressé(e) :

satisfait  ne satisfait pas  satisfait sous réserve(s)\*  
aux conditions d'aptitude physique requises par les textes  
en vigueur.  
\* Si cette case est cochée, les réserves ci-dessous  
seront reportées sur le titre de conduite

- 1. Port d'une correction optique et paire de verres correcteurs de rechange.
- 2. Port d'une prothèse auditive.
- 3. Port d'une prothèse de membre fonctionnellement satisfaisante.
- 4. Adaptation du système de commande du moteur et de la barre pour les handicaps du membre supérieur.
- 5. Nécessité d'être accompagné d'une tierce personne.

Fait à .....

Le .....

Signature et cachet du médecin consultant

*Réservé au candidat*

Mme  M.

Nom : .....

Prénom : .....

Né(e) le .....

A .....

Adresse : .....

.....

• déclare avoir pris connaissance des dispositions réglementaires concernant les conditions d'aptitude physique requises pour se présenter à l'examen pour l'obtention du permis.

• s'engage à respecter les prescriptions particulières qui sont reportées sur le permis dans le cas d'une aptitude physique « satisfaisante sous réserve(s) ».

Fait à .....

Le .....

Signature du candidat

**Le cas échéant, décision finale du médecin des gens de mer**

*Les honoraires demandés pour l'obtention de ce certificat ne font pas l'objet d'un remboursement par les caisses d'assurance maladie*

*La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'information, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire par les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme géographiquement dépendant où la demande a été déposée.*